



DÉPARTEMENT
des
ALPES-MARITIMES
ARRONDISSEMENT DE GRASSE

REPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté Egalité Fraternité

VILLE D'ANTIBES

NOMBRE DES MEMBRES
DU CONSEIL MUNICIPAL

Légal	En exercice	Présents	Procurations	Absent(s)
49	49	39	9	1

OBJET : 01-1 - SPORTS - TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES EXTERIEURS - PROGRAMME DE REALISATION ET DE RENOVATION - APPROBATION

0 Original
0 Expédition certifiée conforme
Pour le Maire

N° Enregistrement :

132447

Certifié exécutoire compte tenu de
l'affichage en Mairie,
Le **24 MAI 2017**
Et de la réception en Sous-Préfecture,
Le **-2 JUIN 2017**

Pour le Maire,




A. CLAVERIE
Directeur

EXTRAIT

du Registre des délibérations du Conseil municipal

SEANCE du vendredi 19 mai 2017

Le vendredi 19 mai 2017 à 15h00,

Le Conseil municipal, suite à la convocation de Monsieur le Maire en date du 12/05/17, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Jean LEONETTI, Maire, Député des Alpes-Maritimes.

Présents :

M. Jean LEONETTI, M. Eric PAUGET, Mme Simone TORRES-FORET-DODELIN, M. Jacques GENTE, M. Serge AMAR, M. Patrick DULBECCO, M. Eric DUPLAY, Mme Angèle MURATORI, M. Audouin RAMBAUD, Mme Marina LONVIS, M. Patrice COLOMB, M. Yves DAHAN, M. André-Luc SEITHER, Mme Nathalie DEPETRIS, Mme Khéra BADAOU, Mme Anne-Marie DUMONT, Mme Anne-Marie BOUSQUET, Mme Françoise THOMEL, Mme Jacqueline BOUFFIER, M. Alain CHAUSSARD, M. Michel GASTALDI, Mme Marguerite BLAZY, Mme Cléa PUGNAIRE, M. Gérald LACOSTE, Mme Carine CURTET, M. Jacques BARTOLETTI, M. Bernard DELIQUAIRE, M. Hassan EL JAZOULI, Mme Alexandra BORCHIO-FONTIMP, M. Matthieu GILLI, Mme Alexia MISSANA, M. Tanguy CORNEC, Mme Anne CHEVALIER, M. Lionel TIVOLI, M. Marc GERIOS, M. Louis LO FARO, Mme Michèle MURATORE, M. Pierre AUBRY, Mme Cécile DUMAS

Procurations

Mme Martine SAVALLI à Mme Françoise THOMEL
Mme Jacqueline DOR à Mme Jacqueline BOUFFIER
M. Henri CHIALVA à M. Alain CHAUSSARD
M. Marc FOSSOUD à M. Eric PAUGET
M. Bernard MONIER à M. Patrice COLOMB
Mme Sophie NASICA à Mme Nathalie DEPETRIS
Mme Vanessa LELLOUCHE à M. Jacques GENTE
M. Mickael URBANI à M. Matthieu GILLI
Mme Agnès GAILLOT à M. Hassan EL JAZOULI

Absents : Mme Rachel DESBORDES

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.
Mme Alexia MISSANA, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné(e) pour remplir ces fonctions qu'il (elle) a acceptées. Le Rapporteur expose à l'Assemblée :

01-1 - SPORTS - TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES EXTERIEURS - PROGRAMME DE REALISATION ET DE RENOVATION - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

Le rapport final du schéma directeur des équipements sportifs remis à Commune Pins le 28 avril 2004 a permis d'orienter sur les années qui ont suivies les choix d'investissement et de gestion des terrains de grands jeux.

A la demande de la Commune, le cabinet ISC, Ingénierie Sportive et Culturelle, avait, sur la base d'une analyse du parc des équipements sportifs, de l'étude de l'offre locale et de la demande socio-sportive, fait des propositions quant aux orientations à donner aux réalisations à venir.

Concernant les terrains de grands jeux, la première préconisation était de *rechercher des solutions permettant l'optimisation des pratiques (terrains synthétiques éclairés)*.

Face à une demande chiffrée en 2004 à 2 446 licenciés pour l'ensemble des associations utilisatrices des terrains (dont 1 277 jeunes de moins de 18 ans), il était apparu comme une priorité d'augmenter les capacités d'accueil des usagers.

Afin d'éviter la multiplication des sites de pratique, les solutions techniques proposées alors permettaient de répondre à cet objectif.

En effet, la transformation d'un terrain en herbe en terrain synthétique permettait de multiplier par 10 les temps d'utilisation, un terrain en herbe n'étant utilisable que 8 à 12 heures par semaine, un terrain synthétique l'étant 12 heures par jour.

Dans le même temps, les terrains synthétiques de la 1^{ère} génération créés à Antibes (Fort Carré et Fontonne) après 15 années d'utilisation, devaient être remplacés par des tapis de nouvelle génération.

Dans ce contexte, la Commune a réalisé le programme d'investissement suivant :

- 2006 : remplacement du terrain synthétique de hockey sur gazon, stade du Docteur Léger, 480 000€, par un terrain mixte permettant la pratique du hockey et du football ;
- 2007 : réalisation d'un terrain homologué et d'un terrain d'entraînement aux Eucalyptus (713 000€). Transformation du terrain stabilisé (T2 du stade du Docteur Léger) pour 465 000€, avec réimplantation du terrain en herbe (T1). L'opération globale (nécessaire du fait du tracé de la 3^{ème} voie SNCF) de 780 000€ était en partie financée par la SNCF ;
- 2008 : remplacement du terrain synthétique 1^{ère} génération du Fort Carré, 351 000€.

Depuis, la demande n'a eu de cesse d'augmenter, notamment par les choix d'ouverture de des équipements :

- développement du football loisir, permis par l'ouverture de nos équipements aux non licenciés sur des temps non dédiés aux clubs ou aux scolaires ;
- accompagnement de l'essor du football en entreprise (développement du football à 7) caractérisé par l'accueil du championnat FSGT sur notre territoire.

Dans le même temps, les 4 clubs de football (Football Club d'Antibes, Association Sportive Fontonne Football, Club Des Jeunes d'Antibes, Jeunesse Sportive de Juan Les Pins) ont vu leurs effectifs augmenter.

01-1 - SPORTS - TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES EXTERIEURS - PROGRAMME DE REALISATION ET DE RENOVATION - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

De plus, outre le développement du football, deux associations se sont développées, pour atteindre des niveaux de pratique élevés, à savoir l'ASF Antibes Hockey et le Rugby Club Sophia Antipolis.

En conséquence, ce sont aujourd'hui pas moins de 3 480 licenciés (+42% par rapport à 2004), dont 1 494 de moins de 18 ans (+17%), qui fréquentent les installations sportives municipales.

Force est de constater que l'expérimentation menée depuis 2004 est concluante.

Dans ce contexte, et afin de continuer à offrir les meilleures conditions de jeu aux pratiquants, mais aussi de permettre à aux clubs de continuer à se développer, il a été demandé aux services municipaux de poursuivre la mise en œuvre du programme de réalisation et de rénovation des terrains de grands jeux extérieurs.

Dès cet été, le terrain de hockey de la Fontonne, après 11 années d'utilisation, sera remplacé par un tapis mixte, permettant la pratique du hockey sur gazon et du football. Ce terrain accueille l'ASF Antibes Hockey, club local de hockey sur gazon devenu en quelques années l'un des clubs phares de notre région. D'année en année, l'augmentation de ses effectifs d'une part, et ses spectaculaires résultats sportifs d'autre part, démontrent une association gérée de manière dynamique et efficace. Le terrain, rénové en 2006, est arrivé en fin de vie. Le temps d'exploitation de ce type de terrain donné par les fabricants est de 10 ans. Le terrain, ainsi rénové, continuera à être utilisable pour l'activité football, mais ne sera plus en accès libre. Seuls les scolaires autorisés, le club de hockey et le club de football y accéderont.

Durant l'été 2018, afin de continuer à préserver autant que faire se peut le terrain de hockey rénové cette année, mais aussi d'améliorer la capacité d'accueil du stade du Docteur Léger à la Fontonne où évolue l'AS Fontonne football et ses 507 licenciés (plus gros club de football local en terme d'effectif), le terrain numéro 1, actuellement en herbe, sera transformé en terrain synthétique, opération estimée à 600 000€ HT.

Par ailleurs, les services municipaux, en relation avec ceux de la Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, travaillent au transfert de tout ou partie des activités sportives sises sur le site des 3 Moulins. En effet, les projets d'aménagements de la zone des 3 Moulins nécessiteront de déplacer les installations de football utilisées par le CDJ Antibes (264 membres pour la saison 2015/2016).

Concomitamment, sera étudiée la transformation du terrain de rugby des Eucalyptus en terrain synthétique. Cette réalisation permettra, d'une part, de conforter l'installation du club local de rugby (Rugby Club Antibes Sophia Antipolis) sur le site et, d'autre part, d'augmenter considérablement la capacité d'accueil du terrain, nécessaire à un club fort de 350 membres en 2016/2017.

Ces deux derniers projets, après concertation avec les clubs sportifs concernés, seront réalisés à compter de l'exercice budgétaire 2019.

Afin de mener à bien cette programmation, les partenaires habituels seront sollicités pour participer au financement (Région Provence Alpes Côte d'Azur, Département des Alpes-Maritimes, Communauté d'Agglomération Sophia Antipolis, Comité National Du Sport), au travers d'une décision municipale sur le fondement de l'article L. 2122-22 26° du Code général des Collectivités Territoriales.

OUI CET EXPOSÉ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

01-1 - SPORTS - TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES EXTERIEURS - PROGRAMME DE REALISATION ET DE RENOVATION - APPROBATION

Commission(s) : SPORTS - JEUNESSE - EDUCATION - PETITE ENFANCE

LE CONSEIL MUNICIPAL

➤ À l'unanimité des suffrages exprimés (1 abstention : Mme DUMAS)

- **APPROUVE** ce programme de réalisation et de rénovation des terrains de grands jeux synthétiques extérieurs.

Accusé réception Sous-préfecture :
Identifiant de l'acte :

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Député des Alpes-Maritimes,


Jean LEONETTI

"Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de NICE, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux."

Accusé de réception préfecture**Objet de l'acte :**

DCM N.01-1 - SPORTS - TERRAINS DE GRANDS JEUX SYNTHETIQUES EXTERIEURS -
PROGRAMME DE REALISATION ET DE RENOVATION - APPROBATION -

Date de transmission de l'acte : 02/06/2017

**Date de réception de l'accusé de
réception :** 02/06/2017

Numéro de l'acte : DCM1324-17 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 006-210600045-20170519-DCM1324-17-DE

Date de décision : 19/05/2017

Acte transmis par : Nadya ZENNIR

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 3. Domaine et patrimoine
3.5. Autres actes de gestion du domaine public